

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 936

5 mai 2009

SOMMAIRE

Agence Immobilière PEIFFER-SCHMIT, s.à r.l.	44905	McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l.	44906
Am Haferstück S.A.	44914	McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l.	44897
ArcelorMittal Distribution Luxembourg	44882	Mithra Sàrl	44914
Artilux S.à r.l.	44903	Monterey Investments S.A.	44905
ASR Fonds	44913	Nama Investments S.A.	44913
Auto Logistic Transport	44919	N.E.I. Finance	44905
Belgelec Finance S.A.	44918	Nouvelle Genavia S.à r.l.	44917
BOLD Holdings S.à r.l.	44883	Nouvelle Genavia S.à r.l.	44917
Consortium 2 S.à r.l.	44892	Nouvelle Genavia S.à r.l.	44916
Convert Technology S.A.	44916	NT 3 S.A.	44910
Coopérative des Cheminots	44914	Patron Ewald S.à r.l.	44915
Dahm Gaslog Luxembourg	44885	Patron Volker S.à r.l.	44916
Dome Real Estate S.A.	44915	Petit Forestier Luxembourg	44910
Egon Zehnder Luxembourg S.A.	44913	PHR Investments Sàrl	44912
Elisafin S.A.	44914	Planigo S.A.	44922
e-Traction Worldwide	44919	Scheme Lux S.à r.l.	44892
Fassa International S.A.	44889	S & C International S.A.	44882
FIA Swiss Funding Limited	44886	S & C International S.A.	44913
Fidilux	44915	Suez Energy International Luxembourg S.A.	44918
Fierro Investors Luxembourg S.A.	44915	SUEZ LNG Liquefaction S.A.	44918
Fincap Investments Sàrl	44883	Suez LNG Trading S.A.	44918
Fund-Market S.A.	44892	Tiles Industrial Investments S.A.	44904
GBL Energy S.à r.l.	44893	Toscani et Fils S.A.	44892
Générale International Finance Luxem- bourg S.A.	44917	Trafco S.A.	44919
Goelo S.A.	44919	Trillium Investments Luxembourg S.à r.l.	44927
Gold Carbon Capital S.C.A., SICAR	44917	TSA Mexican Funds S.à r.l.	44912
iii European Property Lux FinCo 1 S.à r.l.	44916	TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l.	44901
Jet Service Corporate S.A.	44886	Unican Luxembourg S.A.	44905
Le Monceau Sàrl	44903	VF Sourcing Asia S.à r.l.	44889
Lowland S.A.	44919	Webster International S.à r.l.	44882
Lux-Import	44920	Zega Distribution S.à r.l.	44887
Maba Sàrl	44912		
McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l.	44893		

ArcelorMittal Distribution Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 9.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050216/571/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04089. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

S & C International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 67.929.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050217/9120/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05183. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Webster International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 122.540.

La soussignée atteste par la présente que suivant la convention de vente de parts sociales du
1^{er} décembre 2008

l'associé

SELINE FINANCE Ltd.

122-126 Tooley Street

GB-SE1 2TU Londres, Royaume-Uni,

a cédé ses

99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

à

ROYALINO HOLDING Sàrl

60 Grand-Rue

L-1660 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009049629/816/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04443. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

BOLD Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.521.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 2 avril 2009

L'Assemblée décide de remplacer Mr. Jack Lowe par Mr. Jean-Pierre Klumpp, né à Winterthour (Suisse) le 26 Décembre 1961, ayant son adresse professionnelle au 32, Rue de Malatrex, 1201 Geneva (Suisse), en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une période indéterminée.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une période indéterminée:

- Mr. Geert Roosen, né à Saint-Truiden (Belgique) le 16 août 1973, ayant son adresse professionnelle au 32, Rue de Malatrex, 1201 Geneva (Suisse).

Les membres du Conseil de Gérance étant dorénavant les suivants:

- Alexis Kamarowsky;
- Jean-Marc Debaty;
- Jean-Pierre Klumpp;
- Geert Roosen.

A Luxembourg, le 7 avril 2009.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009049986/536/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04453. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Fincap Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 145.763.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-sept mars.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Jérôme FINCK, manager, demeurant au Japon, à Tokyo 105-0001, 4-1-18 Toranomom, Minato-ku, Kamiyacho Prime Place #1202, né à Mulhouse (France), le 29 mai 1978,

ici représenté par Monsieur Jonathan Beggato, directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 24 mars 2009,

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur", par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "FINCAP INVESTMENTS SARL".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, de brevets et de marques ainsi que la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

Elle a également pour objet la prestation de services dans les domaines administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000.-€), divisé en cent (100) parts sociales de cent cinquante euros (150.-€) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Jérôme FINCK, manager, demeurant au Japon, à Tokyo 105-0001, 4-1-18 Toranomom, Minato-ku, Kamiyacho Prime Place #1202, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales. En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants associés ou non, salariés ou à titre gratuit, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit, Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 12. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social,

- le solde restant est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 970,-EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège de la société est fixée L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Jérôme FINCK, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Beggiato, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 avril 2009. Relation: LAC/2009/12922. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 17 avril 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009050085/241/104.

(090057610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Dahm Gaslog Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 84.855.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement de la société anonyme Dahm Gaslog Luxembourg S.A.;

avec siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle

constituée suivant acte reçu en date du 30 novembre 2001 par devant Maître Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 84.855 et modifiée sous seing privé en date du 26 avril 2005.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gerd Bosqué, administrateur de sociétés, demeurant à demeurant 19, Tongerlostraat à B- 2040 Berendrecht.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dahm, Directeur, demeurant à D-53474 Bad-Neuenahr, Apollinarstrasse 10

et désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Feyder, Directeur, demeurant à L-Goebblange, 10 rue de Windhof

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose:

I.- Que la présente Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement a pour

Ordre du jour:

1. Démission de Monsieur Daniel Feyder en qualité d'administrateur
2. Nomination de Monsieur Schmitz Marc demeurant au 22 am Eck à B-6700 Barnich en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Daniel Feyder dont il termine le mandat

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée à la présente pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III. - Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

44886

1^{ère} résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Daniel Feyder demeurant au 10 rue de Windhof à 8359 Goebange de sa fonction d'administrateur.

2^{ème} résolution

L'Assemblée accepte la nomination de Monsieur Schmitz Marc demeurant au 22 am Eck à B-6700 Barnich en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur FEYDER dont il termine le mandat.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demande la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Le 30 mai 2008.

Gerd Bosqué / Christian Dahm / Daniel Feyder

Président / Scrutateur / Secrétaire

Référence de publication: 2009050062/2920/43.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09322. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Jet Service Corporate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 93.151.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 02.03.2009 de la société JET SERVICE CORPORATE S.A. il a été décidé:

1. L'administrateur Monsieur Fichtali sera remplacé par Madame Carole Giovannacci, née le 12.04.1969, demeurant professionnellement à 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire de l'année 2015 .

2. Monsieur Fichtali sera révoqué comme président du conseil d'administration et administrateur-délégué.

Monsieur Emile Wirtz, né le 27.09.1963, demeurant professionnellement à 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg est nommé comme administrateur délégué jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire de l'année 2015.

3. Les mandats d'administrateurs de Monsieur Emile Wirtz et de Michael Ernzerhof seront prolongés jusqu'au l'assemblée générale annuelle statutaire de l'année 2015.

4. Le mandat de commissaire aux comptes de la société Invest Control S.à.r.l. sera prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire de l'année 2015.

5. Le siège social est transféré du 43, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg. Luxembourg, le 02.03.2009. Signature.

Référence de publication: 2009050042/4185/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00425. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

FIA Swiss Funding Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.010.000,00.

Siège de direction effectif: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.289.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 mars 2009

En date du 20 mars 2009, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

De nommer Monsieur Christopher A. Halmy, né le 15 septembre 1968 à New-York aux Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 101, North Tyron Street, NC 28255 Charlotte, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 20 mars 2009 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérant de classe A:

Monsieur Hassman Douglas

Monsieur Christopher A. Halmy

Gérant de classe B:

Monsieur Mattew Scott Fitch

Mademoiselle Christel Damaso

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

FIA Swiss Funding Limited

Signature

Référence de publication: 2009048547/6565/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03881. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Zega Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.852.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quinze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ZEGA S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son domicile social au 5, bld Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 77.833,

ici représentée par Mme Colette Wohl, employée privée, domiciliée professionnellement au 5, bld Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant sera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées ainsi que par les présents statuts.

A tout moment un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente en gros ou en détail, ainsi que la distribution de tous produits alimentaires congelés, la prestation de services et fournitures connexes et peut faire l'entremise de ces produits, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination ZEGA DISTRIBUTION, S.à.r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, représentée comme il est dit, déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

44889

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros.

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- M. Serge Zenner, employé privé, demeurant à L-9753 Heinerscheid, 9 Haaptstrooss, comme gérant technique, et
- M. Claude Zenner, employé privé, demeurant à L-8086 Bertrange, 30, Cité Am Wenkel, comme gérant administratif.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite, la comparante a signé avec Nous, Notaire.

Signé: C. WOHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 avril 2009. Relation: LAC/2009/15080. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009052352/211/111.

(090060447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

VF Sourcing Asia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 145.048.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009050789/242/13.

(090058187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Fassa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.030.

L'an deux mille neuf, le neuf avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FASSA INTERNATIONAL S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86030, constituée suivant acte reçu constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Mémorial C") numéro 806 du 28 mai 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 26 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 783 du 25 juillet 2003;
- en date du 4 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 1304 du 21 décembre 2004,
- en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 459 du 18 mai 2005, et
- en date du 19 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 1020 du 11 octobre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Tom FABER, employé, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Alexandra AUGÉ, employée, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stefan LORETZ, employé, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du Luxembourg en Italie et, par conséquent, changement de nationalité de la Société, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes.

2. Détermination du siège social à Rome en Italie.

3. Détermination de la forme sociale et, par conséquent, de la raison sociale de la Société en vertu des lois italiennes, modification et refonte subséquente des statuts de la Société conformément aux prescriptions de la loi italienne;

4. Fixation du terme de la Société au 31 décembre 2050.

5. Délibération que par le transfert du siège social la Société n'est pas dissoute au Luxembourg ni liquidée et gardera sa personnalité juridique, en conséquence ce transfert comportera aussi le transfert en Italie de tous ses avoirs, de tout l'actif et de tout le passif, tout compris et rien omis;

6. Nomination d'un représentant ad hoc au Luxembourg pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prester tout autre service qui peut encore se manifester dans le Grand-Duché en conséquence des délibérations ci-dessous;

7. Acceptation de la démission de tous les titulaires de fonctions dans les organes sociaux, vote de leur quitus et nomination de nouveaux titulaires et soumission des décisions proposées sous les points 1 à 6 de l'ordre du jour à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par l'autorité italienne;

8. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de transférer le siège social de la Société du Luxembourg à Rome en Italie et, par conséquent, de reconnaître le changement de nationalité de la Société avec transformation d'entité de droit luxembourgeois en une entité de droit italien, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes;

- d'établir le siège social de la Société en Italie à I-00100 Rome, Via Simone de Saint Bon 89, et de conserver tous les livres et dossiers comptables de la Société au siège social, pour les besoins de l'article 2478 du Code Civil italien;

- d'adopter pour la Société la forme juridique d'une société anonyme soumise aux dispositions légales et réglementaires applicables aux "société per azioni" de droit italien, de changer le nom de la Société de "FASSA INTERNATIONAL S.A." en "FASSA INTERNATIONAL S.p.a", de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les conformer aux prescriptions de la loi italienne, (une version des nouveaux statuts restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte);

- de fixer le terme de la Société au 31 décembre 2050.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que et par le transfert de son siège social en Italie la Société emporte en Italie tous ses avoirs, tout son actif et tout son passif, tout compris et rien excepté, sans dissolution de la Société et sans qu'il soit procédé à sa liquidation, qui continuera d'exister dorénavant sous la nationalité italienne avec le maintien de sa personnalité morale.

Troisième résolution

L'assemblée examine et approuve les comptes sociaux, à savoir les bilan, les compte de pertes et profits arrêtés en date du 31 mars 2009 tels que ces comptes sont soumis à l'assemblée par le conseil d'administration.

Ces comptes sociaux sont à considérer comme comptes de clôture au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Italie, comme pays d'accueil, une copie dudit bilan, après signature "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec l'acte.

Quatrième résolution

L'assemblée confère à Messieurs Laurent MULLER et Tom FABER, employés, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, tous pouvoirs pour représenter la Société au Grand-Duché de Luxembourg devant toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes restant encore à accomplir en relation avec le transfert du siège et l'abandon de sa nationalité.

Cinquième résolution

1) L'assemblée accepte la démission de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes qui ont été en fonction jusqu'à présent, confirmant que quitus leur est donné pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

2) L'assemblée décide, en conformité avec la loi italienne, de fixer le nombre des administrateurs à 3 (trois) et de nommer comme nouveaux administrateurs en Italie pour une durée de trois (3) ans:

- Monsieur Bortolo FASSA, entrepreneur, né à Conegliano (TV) (Italie), le 17 mai 1972 demeurant à I-31027 Spresiano (TV), I-P. tta Giustiniani, 14A;

- Madame Manuela FASSA, entrepreneur, né à Trévise (TV) (Italie), le 25 février 1969, demeurant à I-31027 Spresiano (TV), P.tta Giustiniani, 14A;

- Monsieur Paolo FASSA, entrepreneur, né à Spresiano (TV) (Italie), le 19 novembre 1941, demeurant à I-31027 Spresiano (TV), P.tta Giustiniani, 14A;

3) L'assemblée décide, en conformité avec la loi italienne, de nommer un Collège des commissaires, composé de 3 (trois) commissaires effectifs et de 2 (deux) commissaires suppléants, pour une durée de trois (3) ans.

- Sont nommés commissaires aux comptes effectifs:

* Monsieur Fulvio ZUGNO, commercialista, né à Trévise (TV) (Italie), le 1^{er} janvier 1952, demeurant à I-31100 Trévise, Via Isola di Mezzo, 27;

* Monsieur Marzio BATTISTELLA, commercialista, né à Conegliano (TV) (Italie), le 31 juillet 1966, demeurant à I-31020 San Fior (TV), Via Europa, 154 i.2;

* Monsieur Alessio MONTAGNER, commercialista, né à Trévise (TV) (Italie), le 23 décembre 1972, demeurant à I-31100 Trévise (TV), Via Montello, 40;

- Sont nommés commissaires aux comptes suppléants:

* Monsieur Sergio SANDALI, commercialista, né à Pola (ancienne Yougoslavie), le 7 août 1937, demeurant à I-31100 Trévise, Via Cadore, 30, et

* Monsieur Mario IADANZA, commercialista, né à Trévise (TV) (Italie), le 16 avril 1965, demeurant à I-31100 Trévise, Via Botteniga, 42.

Sixième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par les autorités italiennes compétentes ou toute autre instance qu'il appartiendra.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FABER - AUGÉ - LORETZ - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 avril 2009. Relation GRE/2009/1490. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009050578/231/124.

(090058757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Scheme Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 117.532.

—
EXTRAIT

La société prend acte de la démission de Patrice Gallasin, gérant de la Société, en date du 23 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050558/4287/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05882. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Fund-Market S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 41, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.861.

—
Les comptes annuels de la société FUND-MARKET S.A., arrêtés au 31 décembre 2008 et dûment approuvés lors de l'Assemblée ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Malou GEHLEN

Référence de publication: 2009050554/7/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06073. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Consortium 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.395.668,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 135.841.

—
EXTRAIT

La Société prends acte que l'adresse de Krzysztof Krawczyk, gérant de classe A de la société, est désormais au 1, Rondo ONZ, PL-00-124 Warsaw en Pologne.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050555/4287/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05886. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Toscani et Fils S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 41.451.

—
Les comptes annuels au 30.06.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour TOSCANI ET FILS S.A., Société anonyme holding

Experta Luxembourg, Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009050560/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02123. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

GBL Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 143.104.

—
Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 24 mars 2009

- Le nombre des gérants a été porté de six à neuf.

La société anonyme Frère-Bourgeois dont le siège social est le 12 rue Blanche Borne à B- 6280 LOVERVAL, Monsieur Jean-Donat CALMES domicilié 1 rue du Parc L-5374 MUNSBACH, Monsieur Olivier PIROTTE domicilié 24 avenue Marnix B-1000 BRUXELLES ont été nommés gérants pour une période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

- PricewaterhouseCoopers, domicilié 400 route d'Esch à Luxembourg est nommé commissaire pour une période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2010.

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Laurence MATHIEU

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009050569/2386/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05863. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.831.

—
In the year two thousand and nine, the tenth day of April, before us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies of Luxembourg (the RCS) under number B 89.831 with a share capital of twenty five thousand (USD 25,000) (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on October 31, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1772 of December 12, 2002.

The articles of association of the Company have been amended for the first time pursuant to a deed dated September 24, 2004 of Maître Henri Hellinckx notary residing in Mersch published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1273 of December 10, 2004, for the second time pursuant to a deed dated December 13, 2004 of Maître Henri Hellinckx, aforementioned, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 397 of April 29, 2005 and for the last time pursuant to a deed dated March 13, 2008 of Maître Paul Decker, notary then residing in Luxembourg-Eich, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° -1157 of May 10, 2008.

There appeared:

McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 81.541 with a share capital of twenty five thousand (USD 25,000) (the Sole Shareholder),

here represented by Jean-Marc DELCOUR, attorney at law, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on April 8, 2009,

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company, which is set at twenty five thousand United States Dollars (USD 25,000) represented by one thousand (1,000) shares having a nominal value of twenty five United States Dollars (USD 25) each;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Acknowledgment of the resolutions taken by the board of managers of the Company on March 4, 2009, and of the merger proposal adopted by the board of managers of the Company on March 4, 2009 and published, in accordance with article 262 of the Law, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° 510 of March 10, 2009 (the Merger Proposal);

2. Acknowledgement of the fulfilment of the obligations resulting from article 278 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and more specifically from article 267 paragraph (1) a), b) c) of the Law;

3. Approval of the Merger Proposal and decision to carry out the merger by way of the absorption of the Company;

4. Dissolution without liquidation of the Company by way of transfer of all the assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder in accordance with the Merger Proposal, cancellation of all the shares issued by the Company and registration of the assets and liabilities of the Company at their financial worth in the accounts of the Sole Shareholder

5. (i) Decision that from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Sole Shareholder as from April 1, 2009 and (ii) acknowledgment that the merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law;

6. Full and complete discharge granted to the managers of the Company for the performance of their respective mandates;

7. Determination of the place where the Company's corporate documents will be kept during the period of time required by the Law;

8. Powers granted to any manager of the Company to implement the above agenda items upon adoption; and

9. Miscellaneous.

III.- the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resolutions taken by the board of managers of the Company on March 4, 2009 and the Merger Proposal, published, in accordance with article 262 of the Law, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° 510 of March 10, 2009 and providing for the absorption of the Company by the Sole Shareholder and that the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation of the Company, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company to the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder notes that all documents required by article 278 of the Law and more specifically by article 267 paragraph (1) a), b) c), being the terms of the merger, annual accounts and annual reports of the Company for the last three financial years and a recent accounting statement, have been deposited at the registered office of the Company for inspection by the Sole Shareholder of the Company at least one month before the date of the present Meeting.

A certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed by the board of managers of the Company, will remain annexed to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the Sole Shareholder represented, and the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the draft terms of the merger and to carry out the merger by way of the absorption of the Company by the Sole Shareholder, in accordance with the conditions detailed in the Merger Proposal, and in particular, by the transfer of all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder, without any restriction or limitation.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves, as a consequence of the preceding resolutions, to dissolve the Company without liquidation by way of transfer of all the assets and liabilities of the Company, to cancel all the shares issued by the Company and that the assets and liabilities of the Company will be registered at their financial worth in the accounts of the Sole Shareholder.

Fifth resolution

The Sole Shareholder (i) resolves that for accounting purposes, the operations of the Company shall be treated as being carried out on behalf of the Sole Shareholder as of April 1, 2009 and (ii) acknowledges that the merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law.

Sixth resolution

The Sole Shareholder further resolves that the mandate of the managers of the Company will end on the effective date of the merger.

The Sole Shareholder resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandate until the effective date of the merger.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to keep the corporate documents of the Company at his registered office during the period of time required by the Law.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize any manager of the Company and any employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each individually, to implement and carry into effect the resolutions adopted by the Sole Shareholder and in particular, to implement the transfer of all the assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder.

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, the proxy holders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dixième jour d'avril, par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 89.831, ayant un capital social de USD 25.000 (la Société) constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Mersch, en date du 31 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° -1771 du 12 décembre 2002.

Les statuts de la Société ont été amendés pour la première fois suivant un acte daté du 24 septembre 2004 par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1273 du 10 décembre 2004, pour la seconde fois suivant un acte daté du 13 décembre 2004 de Maître Henri Hellinckx, susmentionné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 397 du 29 avril 2005 et pour la dernière fois suivant un acte daté du 13 mars 2008 de Maître Paul Decker, notaire résident alors à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° -11157 du 10 mai 2008.

A comparu:

McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 81.541, ayant un capital social de USD 25.000 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Jean-Marc Delcour, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2009,

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des administrations d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société, qui est fixé à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000) représenté par mille (1000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Prendre acte des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 4 mars 2009 et du projet de fusion adopté par le conseil de gérance de la Société le 4 mars 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 510 du 10 mars 2009 (le Projet de Fusion);

2. Prendre acte que les obligations résultant de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi) et plus précisément de l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c) ont été accomplies.

3. Approbation du Projet de Fusion et décision de réaliser la fusion par voie d'absorption de la Société.

4. Dissolution sans liquidation de la Société au moyen du transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique conformément au Projet de Fusion, annulation des parts sociales émises par la Société et inscription des actifs et passifs de la Société à leur valeur comptable dans les comptes de l'Associé Unique.

5. (i) Décider que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de la Société depuis le 1^{er} avril 2009 et (ii) prendre acte que la fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi;

6. Décharge pleine et entière donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

7. Choix du lieu où les documents sociaux de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la Loi;

8. Pouvoir accordé à tout gérant de la Société pour exécuter les points ci-dessus de l'agenda après leurs adoption; et

9. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 4 mars 2009 et du Projet de Fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 510 du 10 mars 2009 et proposant l'absorption de la Société par l'Associé Unique et que la fusion sera réalisée par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de la Société, de tous les actifs et passifs, sans restriction ni limitation, de la Société à l'Associé Unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte que tous les documents requis par l'article 278 de la Loi et plus précisément par l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c), c'est à dire le projet de fusion, les comptes annuels et rapports de gestion de la Société des trois derniers exercices et, un état comptable récent, ont été déposés au siège social de la Société pour être examinés par l'Associé Unique de la Société au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Un certificat attestant du dépôt des documents mentionnés ci-dessus dûment signé par le conseil de gérance de la Société restera annexé au présent acte, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les termes de la fusion et de procéder à la fusion par absorption de la Société par l'Associé Unique, conformément aux conditions détaillées dans le Projet de Fusion et en particulier par un transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique, sans restriction ni limitations.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide en conséquence des résolutions précédentes, de dissoudre sans liquidation la Société par voie de transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique, d'annuler les parts sociales émises par la Société et que les actifs et passifs de la Société seront inscrits à leur valeur comptable dans les comptes de l'Associé Unique.

Cinquième résolution

L'Associé Unique (i) décide que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de l'Associé Unique depuis le 1^{er} avril 2009 et (ii) prend acte que la fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'autre part que le mandat des gérants de la Société prendra fin à la date effective de la fusion.

L'Associé Unique décide d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à la date effective de la fusion.

Septième résolution

L'Associé Unique de conserver les documents sociaux de la Société à son siège social pendant la période prescrite par la Loi.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autoriser chacun des gérants de la Société et tout employé de l'étude Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement, afin d'exécuter et donner effet aux résolutions adoptées par l'Associé Unique et en particulier, pour exécuter le transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ 1.300,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. DELCOUR, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2009. Relation: LAC/2009/14515. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009050575/206/211.

(090058144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.003.

In the year two thousand and nine, the tenth day of April, before us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies of Luxembourg (the RCS) under number B 115.003 with a share capital of twenty five thousand (USD 25,000) (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on March 1, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1087 of June 3, 2006.

The articles of association of the Company have been amended for the first time pursuant to a deed dated March 28, 2006 of Maître Paul Frieders, aforementioned, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1204 of June 21, 2006 and for the second and last time pursuant to a deed dated March 13, 2008 of Maître Paul Decker, notary then residing in Luxembourg-Eich, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1112 of May 6, 2008.

There appeared:

McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 81.541 with a share capital of twenty five thousand (USD 25,000) (the Sole Shareholder),

here represented by Jean-Marc DELCOUR, attorney at law, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on April 8, 2009,

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company, which is set at twenty five thousand United States Dollars (USD 25,000) represented by two hundred fifty (250) shares having a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100) each;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Acknowledgment of the resolutions taken by the board of managers of the Company on March 4, 2009, and of the merger proposal adopted by the board of managers of the Company on March 4, 2009 and published, in accordance with article 262 of the Law, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° 510 of March 10, 2009 (the Merger Proposal);

2. Acknowledgement of the fulfilment of the obligations resulting from article 278 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and more specifically from article 267 paragraph (1) a), b) c) of the Law;

3. Approval of the Merger Proposal and decision to carry out the merger by way of the absorption of the Company;

4. Dissolution without liquidation of the Company by way of transfer of all the assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder in accordance with the Merger Proposal, cancellation of all the shares issued by the Company and registration of the assets and liabilities of the Company at their financial worth in the accounts of the Sole Shareholder

5. (i) Decision that from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Sole Shareholder as from April 1, 2009 and (ii) acknowledgment that the merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law;

6. Full and complete discharge granted to the managers of the Company for the performance of their respective mandates;

7. Determination of the place where the Company's corporate documents will be kept during the period of time required by the Law;

8. Powers granted to any manager of the Company to implement the above agenda items upon adoption; and

9. Miscellaneous.

III.- the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resolutions taken by the board of managers of the Company on March 4, 2009 and the Merger Proposal, published, in accordance with article 262 of the Law, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° 510 of March 10, 2009 and providing for the absorption of the Company by the Sole Shareholder and that the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation of the Company, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company to the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder notes that all documents required by article 278 of the Law and more specifically by article 267 paragraph (1) a), b) c), being the terms of the merger, annual accounts and annual reports of the Company for the last three financial years and a recent accounting statement, have been deposited at the registered office of the Company for inspection by the Sole Shareholder of the Company at least one month before the date of the present Meeting.

A certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed by the board of managers of the Company, will remain annexed to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder represented, and the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the draft terms of the merger and to carry out the merger by way of the absorption of the Company by the Sole Shareholder, in accordance with the conditions detailed in the Merger Proposal, and in particular, by the transfer of all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder, without any restriction or limitation.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves, as a consequence of the preceding resolutions, to dissolve the Company without liquidation by way of transfer of all the assets and liabilities of the Company, to cancel all the shares issued by the Company and that the assets and liabilities of the Company will be registered at their financial worth in the accounts of the Sole Shareholder.

Fifth resolution

The Sole Shareholder (i) resolves that for accounting purposes, the operations of the Company shall be treated as being carried out on behalf of the Sole Shareholder as of April 1, 2009 and (ii) acknowledges that the merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law.

Sixth resolution

The Sole Shareholder further resolves that the mandate of the managers of the Company will end on the effective date of the merger.

The Sole Shareholder resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandate until the effective date of the merger.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to keep the corporate documents of the Company at his registered office during the period of time required by the Law.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize any manager of the Company and any employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each individually, to implement and carry into effect the resolutions adopted by the Sole Shareholder and in particular, to implement the transfer of all the assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder.

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dixième jour d'avril, par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 115.003, ayant un capital social de USD 25.000 (la Société) constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1087 du 3 juin 2006.

Les statuts de la Société ont été amendés pour la première fois suivant un acte daté du 28 mars 2006 par devant Maître Paul Frieders, susmentionné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1204 du 21 juin 2006, pour la seconde fois et dernière fois suivant un acte daté du 13 mars 2008 de Maître Paul Decker, notaire résident alors à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1112 du 6 mai 2008.

A comparu:

McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.541, ayant un capital social de USD 25.000 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Jean-Marc Delcour, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2009,

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des administrations d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société, qui est fixé à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000) représenté par mille (1000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Prendre acte des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 4 mars 2009 et du projet de fusion adopté par le conseil de gérance de la Société le 4 mars 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N^o 510 du 10 mars 2009 (le Projet de Fusion);

2. Prendre acte que les obligations résultant de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi) et plus précisément de l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c) ont été accomplies.

3. Approbation du Projet de Fusion et décision de réaliser la fusion par voie d'absorption de la Société.

4. Dissolution sans liquidation de la Société au moyen du transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique conformément au Projet de Fusion, annulation des parts sociales émises par la Société et inscription des actifs et passifs de la Société à leur valeur comptable dans les comptes de l'Associé Unique.

5. (i) Décider que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de la Société depuis le 1^{er} avril 2009 et (ii) prendre acte que la fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi;

6. Décharge pleine et entière donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

7. Choix du lieu où les documents sociaux de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la Loi;

8. Pouvoir accordé à tout gérant de la Société pour exécuter les points ci-dessus de l'agenda après leurs adoption; et

9. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 4 mars 2009 et du Projet de Fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 510 du 10 mars 2009 et proposant l'absorption de la Société par l'Associé Unique et que la fusion sera réalisée par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de la Société, de tous les actifs et passifs, sans restriction ni limitation, de la Société à l'Associé Unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte que tous les documents requis par l'article 278 de la Loi et plus précisément par l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c), c'est à dire le projet de fusion, les comptes annuels et rapports de gestion de la Société des trois derniers exercices et, un état comptable récent, ont été déposés au siège social de la Société pour être examinés par l'Associé Unique de la Société au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Un certificat attestant du dépôt des documents mentionnés ci-dessus dûment signé par le conseil de gérance de la Société restera annexé au présent acte, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les termes de la fusion et de procéder à la fusion par absorption de la Société par l'Associé Unique, conformément aux conditions détaillées dans le Projet de Fusion et en particulier par un transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique, sans restriction ni limitations.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide en conséquence des résolutions précédentes, de dissoudre sans liquidation la Société par voie de transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique, d'annuler les parts sociales émises par la Société et que les actifs et passifs de la Société seront inscrits à leur valeur comptable dans les comptes de l'Associé Unique.

Cinquième résolution

L'Associé Unique (i) décide que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de l'Associé Unique depuis le 1^{er} avril 2009 et (ii) prend acte que la fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'autre part que le mandat des gérants de la Société prendra fin à la date effective de la fusion.

L'Associé Unique décide d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à la date effective de la fusion.

Septième résolution

L'Associé Unique de conserver les documents sociaux de la Société à son siège social pendant la période prescrite par la Loi.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autoriser chacun des gérants de la Société et tout employé de l'étude Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement, afin d'exécuter et donner effet aux résolutions adoptées par l'Associé Unique et en particulier, pour exécuter le transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ 1.300,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. DELCOUR, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2009. Relation: LAC/2009/14517. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009050577/206/208.

(090058165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 88.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.440.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 117.194,

here represented by Ms. Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

by virtue of one (1) proxy established on March 20th, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l." (the "Company") with registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 132.440, incorporated by a deed of the undersigned notary of September 12, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on November 8, 2007, which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary of January 25, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 562, of March 6, 2008.

II. The Company's share capital is currently fixed at seventy eight thousand nine hundred twenty five Euro (€ 78,925.-) represented by three thousand one hundred fifty seven (3,157) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of nine thousand seventy-five Euro (€ 9,075.-) to raise it from its present amount of seventy eight thousand nine hundred twenty five Euro (€ 78,925.-) to eighty-eight thousand Euro (€ 88,000.-) by the creation and issuance of three hundred sixty-three (363) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each (the "New Shares").

Subscription - Payment

TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe for three hundred sixty-three (363) New Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and fully pays them up in the amount of nine thousand seventy-five Euro (€ 9,075.-) by contribution in cash for the same amount. The total amount of nine thousand seventy-five Euro (€ 9,075.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at eighty-eight thousand Euro (€ 88,000.-) represented by three thousand five hundred twenty (3,520) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€25.-) each".

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, The present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his/her Surname, Christian name, civil status and residence, he/she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.194,

représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 mars 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l." (La "Société"), ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.440, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 novembre 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 25 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 562 du 6 mars 2008.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à soixante-dix-huit mille neuf cent vingt-cinq Euro (€ 78.925,-) représenté par trois mille cent cinquante sept (3.157) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf mille soixante-quinze Euro (€ 9.075,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix-huit mille neuf cent vingt-cinq Euro (€ 78.925,-) à quatre-vingt-huit mille Euro (€ 88.000,-) par la création et l'émission de trois cent soixante-trois (363) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts"), d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

Souscription - Libération

TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., prénommée, déclare souscrire à trois cent soixante-trois (363) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libérer intégralement pour un montant de neuf mille soixante-quinze Euro (€ 9.075,-) par un apport en numéraire d'un même montant. Un montant de neuf mille soixante-quinze Euro (€ 9.075,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-huit mille Euro (€88.000,-) représenté par trois mille cinq cent vingt (3.520) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11350. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009050586/211/108.

(090058602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Artilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 83.133.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour ARTILUX S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050486/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05385. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Le Monceau Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 46.658.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour LE MONCEAU SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050504/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05387. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Tiles Industrial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.363.

L'an deux mille huit, le vingt novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "TILES INDUSTRIAL INVESTMENTS S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 71363 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée sous la dénomination "TILES INDUSTRIAL INVESTMENTS HOLDING S.A." par acte de Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange en date du 6 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 840 du 11 novembre 1999.

Les statuts ont été modifiés par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 605 du 18 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation la société LISOLUX SARL, ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. KOEUNE, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47495. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009050469/211/51.

(090058039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Monterey Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050549/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05188. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Unican Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 59.401.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNICAN LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie B

Référence de publication: 2009050668/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05900. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Agence Immobilière PEIFFER-SCHMIT, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 23, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.732.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour Agence Immobilière PEIFFER-SCHMIT, s.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050638/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05402. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

N.E.I. Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.742.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour N.E.I. FINANCE

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050639/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05405. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.832.

In the year two thousand and nine, the tenth day of April, before us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies of Luxembourg (the RCS) under number B 89.832 with a share capital of twenty five thousand (USD 25,000) (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on October 31, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1772 of December 12, 2002.

The articles of association of the Company have been amended for the first time pursuant to a deed dated September 5, 2003 of Maître Paul Bettingen notary residing in Niederanven published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1112 of October 24, 2003, for the second time pursuant to a deed dated September 24, 2004 of Maître Henri Hellinckx notary residing in Mersch published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1287 of December 15, 2004, for the third time pursuant to a deed dated December 13, 2004 of Maître Henri Hellinckx, aforementioned, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 397 of April 29, 2005 and for the last time pursuant to a deed dated March 13, 2008 of Maître Paul Decker, notary then residing in Luxembourg-Eich, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1112 of May 6, 2008.

There appeared:

McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 81.541 with a share capital of twenty five thousand (USD 25,000) (the Sole Shareholder),

here represented by M^e Jean Marc Delcour, attorney at law, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on April 8, 2009,

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company, which is set at twenty five thousand United States Dollars (USD 25,000) represented by one thousand (1,000) shares having a nominal value of twenty five United States Dollars (USD 25) each;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Acknowledgment of the resolutions taken by the board of managers of the Company on March 4, 2009, and of the merger proposal adopted by the board of managers of the Company on March 4, 2009 and published, in accordance with article 262 of the Law, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° 510 of March 10, 2009 (the Merger Proposal);

2. Acknowledgement of the fulfilment of the obligations resulting from article 278 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and more specifically from article 267 paragraph (1) a), b) c) of the Law;

3. Approval of the Merger Proposal and decision to carry out the merger by way of the absorption of the Company;

4. Dissolution without liquidation of the Company by way of transfer of all the assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder in accordance with the Merger Proposal, cancellation of all the shares issued by the Company and registration of the assets and liabilities of the Company at their financial worth in the accounts of the Sole Shareholder;

5. (i) Decision that from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Sole Shareholder as from April 1, 2009 and (ii) acknowledgment that the merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law;

6. Full and complete discharge granted to the managers of the Company for the performance of their respective mandates;

7. Determination of the place where the Company's corporate documents will be kept during the period of time required by the Law;

8. Powers granted to any manager of the Company to implement the above agenda items upon adoption; and

9. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resolutions taken by the board of managers of the Company on March 4, 2009 and the Merger Proposal, published, in accordance with article 262 of the Law, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° 510 of March 10, 2009 and providing for the absorption of the Company by the Sole Shareholder and that the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation of the Company, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company to the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder notes that all documents required by article 278 of the Law and more specifically by article 267 paragraph (1) a), b) c), being the terms of the merger, annual accounts and annual reports of the Company for the last three financial years and a recent accounting statement, have been deposited at the registered office of the Company for inspection by the Sole Shareholder of the Company at least one month before the date of the present Meeting.

A certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed by the board of managers of the Company, will remain annexed to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the Sole Shareholder represented, and the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the draft terms of the merger and to carry out the merger by way of the absorption of the Company by the Sole Shareholder, in accordance with the conditions detailed in the Merger Proposal, and in particular, by the transfer of all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder, without any restriction or limitation.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves, as a consequence of the preceding resolutions, to dissolve the Company without liquidation by way of transfer of all the assets and liabilities of the Company, to cancel all the shares issued by the Company and that the assets and liabilities of the Company will be registered at their financial worth in the accounts of the Sole Shareholder.

Fifth resolution

The Sole Shareholder (i) resolves that for accounting purposes, the operations of the Company shall be treated as being carried out on behalf of the Sole Shareholder as of April 1, 2009 and (ii) acknowledges that the merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law.

Sixth resolution

The Sole Shareholder further resolves that the mandate of the managers of the Company will end on the effective date of the merger.

The Sole Shareholder resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandate until the effective date of the merger.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to keep the corporate documents of the Company at his registered office during the period of time required by the Law.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize any manager of the Company and any employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each individually, to implement and carry into effect the resolutions adopted by the Sole Shareholder and in particular, to implement the transfer of all the assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder.

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, the proxy holders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dixième jour d'avril, par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de McKesson Information Solutions Holdings VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 89.832, ayant un capital social de USD 25.000 (la Société) constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Mersch, en date du 31 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1772 du 12 décembre 2002.

Les statuts de la Société ont été amendés pour la première fois suivant un acte daté du 5 septembre 2003 par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1112 du 24 octobre 2003, pour la seconde fois suivant un acte daté du 24 septembre 2004 par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1287 du 15 décembre 2004, pour la troisième fois suivant un acte daté du 13 décembre 2004 de Maître Henri Hellinckx, susmentionné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 397 du 29 avril 2005 et pour la dernière fois suivant un acte daté du 13 mars 2008 de Maître Paul Decker, notaire résident alors à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° -1112 du 6 mai 2008.

A comparu:

McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 81.541, ayant un capital social de USD 25.000 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Jean-Marc Delcour, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2009,

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des administrations d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société, qui est fixé à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000) représenté par mille (1000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Prendre acte des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 4 mars 2009 et du projet de fusion adopté par le conseil de gérance de la Société le 4 mars 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 510 du 10 mars 2009 (le Projet de Fusion);

2. Prendre acte que les obligations résultant de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi) et plus précisément de l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c) ont été accomplies.

3. Approbation du Projet de Fusion et décision de réaliser la fusion par voie d'absorption de la Société.

4. Dissolution sans liquidation de la Société au moyen du transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique conformément au Projet de Fusion, annulation des parts sociales émises par la Société et inscription des actifs et passifs de la Société à leur valeur comptable dans les comptes de l'Associé Unique.

5. (i) Décider que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de la Société depuis le 1^{er} avril 2009 et (ii) prendre acte que la fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi;

6. Décharge pleine et entière donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

7. Choix du lieu où les documents sociaux de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la Loi;
8. Pouvoir accordé à tout gérant de la Société pour exécuter les points ci-dessus de l'agenda après leurs adoption; et
9. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 4 mars 2009 et du Projet de Fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 510 du 10 mars 2009 et proposant l'absorption de la Société par l'Associé Unique et que la fusion sera réalisée par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de la Société, de tous les actifs et passifs, sans restriction ni limitation, de la Société à l'Associé Unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte que tous les documents requis par l'article 278 de la Loi et plus précisément par l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c), c'est à dire le projet de fusion, les comptes annuels et rapports de gestion de la Société des trois derniers exercices et un état comptable récent, ont été déposés au siège social de la Société pour être examinés par l'Associé Unique de la Société au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Un certificat attestant du dépôt des documents mentionnés ci-dessus dûment signé par le conseil de gérance de la Société restera annexé au présent acte, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les termes de la fusion et de procéder à la fusion par absorption de la Société par l'Associé Unique, conformément aux conditions détaillées dans le Projet de Fusion et en particulier par un transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique, sans restriction ni limitations.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide en conséquence des résolutions précédentes, de dissoudre sans liquidation la Société par voie de transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique, d'annuler les parts sociales émises par la Société et que les actifs et passifs de la Société seront inscrits à leur valeur comptable dans les comptes de l'Associé Unique.

Cinquième résolution

L'Associé Unique (i) décide que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de l'Associé Unique depuis le 1^{er} avril 2009 et (ii) prend acte que la fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'autre part que le mandat des gérants de la Société prendra fin à la date effective de la fusion.

L'Associé Unique décide d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à la date effective de la fusion.

Septième résolution

L'Associé Unique de conserver les documents sociaux de la Société à son siège social pendant la période prescrite par la Loi.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autoriser chacun des gérants de la Société et tout employé de l'étude Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement, afin d'exécuter et donner effet aux résolutions adoptées par l'Associé Unique et en particulier, pour exécuter le transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ 1.300,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. DELCOUR, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2009. Relation: LAC/2009/14516. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009050576/206/214.

(090058161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

NT 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.973.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour NT 3 S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050636/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05403. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Petit Forestier Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 54.795.

L'an deux mille neuf, le trente mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "PETIT FORESTIER INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63976,

ici représentée par Monsieur Dominique DELABY, comptable, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé en date du 23 mars 2009, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "PETIT FORESTIER LUXEMBOURG", établie et ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 54795, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 9 mai 1996, publié au Mémorial C numéro 377 du 6 août 1996,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jean-Joseph WAGNER en date du 30 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 164 du 4 avril 1997,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1207 du 14 août 2002.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée actuelle (l'"Associé Unique"), de la Société et qu'elle a pris par ses représentants les résolutions suivantes:

Première résolution

Suivant actes de cession de parts sociales sous seing privé, dressé à Luxembourg, le 15 décembre 2008, Monsieur Yves FORESTIER, administrateur de sociétés, demeurant à F-94130 Nogent-sur-Marne, 38, boulevard de la Marne (France) et Monsieur Jean-Claude FORESTIER, administrateur de sociétés, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 50 boulevard

Maillot (France), ont cédé chacun une (1) part sociale qu'ils détenaient dans la Société à PETIT FORESTIER INTERNATIONAL S.A.", prédésignée.

Ensuite Monsieur Yves FORESTIER, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant de la Société, représenté par Monsieur Dominique DELABY, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée, laquelle, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui, déclare accepter les prédites cessions de parts, dressées par acte sous seing privé et les considère comme dûment signifiées à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date des cessions et elle a droit aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives à compter de cette date et ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Des copie desdites conventions de cessions de parts sociales, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent un mille euros (301.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000,- EUR) à quatre cent un mille euros (401.000,- EUR), sans création et émission de parts sociales nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des cinq cents (500) parts sociales représentatives du capital social

Il est constaté que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par l'Associée Unique moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de trois cent un mille euros (301.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de trois cent un mille euros (301.000,- EUR) en vue de le ramener de son montant actuel de quatre cent un mille euros (401.000,- EUR) à cent mille euros (100.000,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par absorption de pertes réalisées au 31 décembre 2008 à concurrence de trois cent un mille euros (301.000,- EUR), sans annulation de parts sociales, mais par la simple réduction du pair comptable des 500 parts sociales représentatives du capital social.

La preuve de l'existence desdites pertes a été apportée au notaire instrumentant sur base du bilan arrêté au 31 décembre 2008, une copie dudit bilan, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents euros (200,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de deux mille cent euros et la partie comparante, en tant qu'Associée Unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DELABY - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 avril 2009. Relation GRE/2009/1314. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009050587/231/83.

(090058582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Maba Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.200,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 66.564.

Le bilan et l'annexe rectifiés au 30 juin 2008 (déposés antérieurement le 10.10.2008 no L080151354.04) ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009050307/50/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02710. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

PHR Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 115.557.

Il résulte des décisions du Conseil de Gérance de la Société en date du 16 mars 2009, que les gérants ont pris les décisions suivantes:

- Le siège social de la Société est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, 1^{er} étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; le transfert prenant effet au 1^{er} juillet 2008.

Il résulte ensuite des décisions du Conseil d'Administration de l'associé unique de la société, TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme existante sous le droit luxembourgeois et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93 081 («Associé Unique») que:

- Le siège social de l'Associé Unique est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, 1^{er} étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; le transfert prenant effet au 1^{er} juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHR INVESTMENTS S.à r.l.

Marcus J. Dijkerman

Gérant

Référence de publication: 2009050306/683/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03999. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

TSA Mexican Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.011.935,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 116.101.

Il résulte des décisions du Conseil de Gérance de la Société en date du 16 mars 2009, que les gérants ont pris les décisions suivantes:

- Le siège social de la Société est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, 1^{er} étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; le transfert prenant effet au 1^{er} juillet 2008.

Il résulte ensuite des décisions du Conseil d'Administration de l'associé unique de la société, TAMWEELVIEW S.A., une société anonyme existante sous le droit luxembourgeois et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 66 944 («Associé Unique») que:

- Le siège social de l'Associé Unique est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, 1^{er} étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; le transfert prenant effet au 1^{er} juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TSA MEXICAN FUNDS S.à r.l.
Marcus J. Dijkerman
Gérant

Référence de publication: 2009050314/683/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03994. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

ASR Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.355.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009050016/242/12.

(090057532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Egon Zehnder Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 32.207.

Le bilan au 31 octobre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 21 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050215/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03269. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

S & C International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 67.929.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050218/9120/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05178. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Nama Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.409.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050220/9120/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05163. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Elisafin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 62.291.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009050227/560/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04548. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Am Haferstück S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.673.

Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par Me Camille HELLINCKX, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1994, publié au Mémorial C no 144 du 31 mars 1995.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/04/09.

Pour AM HAFERSTÜCK S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050368/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04540. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Coopérative des Cheminots, Société Coopérative.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 27, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 5.509.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050228/2777/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06431. - Reçu 58,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Mithra Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 53.859.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2009050231/560/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04558. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Fidilux, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 25.314.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009050233/560/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04551. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Patron Ewald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 115.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PATRON EWALD S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050304/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06079. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Fierro Investors Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 78.383.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009050235/560/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04555. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Dome Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 138.112.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009050236/560/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04553. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Convert Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 123.305.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009050238/560/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04557. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Patron Volker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 115.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PATRON VOLKER S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050305/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06077. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

iii European Property Lux FinCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 138.988.

Die Bilanz am 30.09.2008 ist beim Handels-und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009050241/10152/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06592. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Nouvelle Genavia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, Z.I. am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 109.528.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050242/9945/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06572. - Reçu 101,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090058407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Nouvelle Genavia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, Z.I. am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 109.528.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050244/9945/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06577. - Reçu 99,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090058406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Gold Carbon Capital S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.109.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009050674/7/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06086. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090058357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Nouvelle Genavia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, Z.I. am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 109.528.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050245/9945/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06580. - Reçu 99,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090058402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Générale International Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 3.309.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050249/5125/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06724. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Belgelec Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.655.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050251/4360/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06717. - Reçu 121,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Suez Energy International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 97.959.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050252/7539/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06718. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Suez LNG Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.242.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050253/7538/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06712. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

SUEZ LNG Liquefaction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.782.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050254/7539/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06716. - Reçu 109,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Goelo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 125.291.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050263/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05636. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Auto Logistic Transport, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 1, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 73.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2009050271/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04504. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

e-Traction Worldwide, Société en Commandite par Actions.

R.C.S. Luxembourg B 95.204.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009050743/9030/10.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06756. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Lowland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 115.245.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Euro-Suisse Audit (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2009050272/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04508. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Trafco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 109.109.

Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050280/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05565. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Lux-Import, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 46-48, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.730.

Im Jahre zweitausendneun, den sechsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Hosain Ghaiumy GEWINANY, geboren in Kashan am 22. Mai 1957, wohnhaft in D-76227 Karlsruhe, Käthe-Kollwitz-Strasse, 51.

Welcher Komparent handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "LUX-IMPORT" mit Sitz in L-6550 Berdorf, 8-10, An der Laach

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit damaligem Amtssitz in Dudelange am 25. September 1996 veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 625 vom 3. Dezember 1996,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 97.730,

welche eine Gesellschaftskapital von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) hat eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile, mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) pro Anteil.

Herr Hosain Ghaiumy GEWINANY, erwarb vierhundert fünfundsechzig (475) Anteile der Gesellschaft von der Gesellschaft Etablissement A. Lemogne und fünfundzwanzig (25) Anteile der Gesellschaft von Herrn Josephus Brands, auf Grund von zwei (2) Anteilsabtretungen vom 6. April 2009, wodurch er alleiniger Anteilhaber der Gesellschaft wurde.

Annahme der Anteilsabtretungen

Ist Erschienen

Herr Bob LEMOGNE, Geschäftsmann, wohnhaft in L-7350 Lorentzweiler, 38, rue Bellevue, erklärt in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft vorstehende Anteilabtretungen namens der Gesellschaft anzunehmen und bestätigt dass diesbezüglich kein Hinderniss besteht.

Der alleinige Anteilhaber ersucht den amtierenden Notar die nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Anteilhaber beschliesst den Sitz der Gesellschaft nach L-7240 Bereldange, 46-48, route de Luxembourg zu verlegen und die Sprache der Satzung in deutsch umzuändern und somit den Zweck der Gesellschaft anzupassen und infolge dessen die Neuformulierung der Satzung, welche von nun an folgenden Wortlaut erhält:

Titel I. - Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Generalvertretung und der Groshandel aller Artikel, die sich auf die Einrichtung und die Innenausstattung architektonischer Bauten, sowohl in Luxemburg, als auch im Ausland.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich kapitalmässig oder auch sonstwie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten

Art. 3. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung besteht unter dem Namen "LUX-IMPORT".

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Walferdange.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Titel II. - Kapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euros (12.500,- EUR), eingeteilt in fünf-hundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euros (25,- EUR), alle voll gezeichnet und vollends eingezahlt.

Art. 7. Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Im Falle einer Übertragung im Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wird der Wert eines Anteils auf der Basis der Durchschnittsbilanz der letzten drei Geschäftsjahre berechnet und, falls die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre zählt, wird er auf der Basis der Bilanz des letzten oder der beiden letzten Geschäftsjahre berechnet.

Titel III. - Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet. Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Gegenüber Drittpersonen wird die Gesellschaft in jedem Fall durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers rechtskräftig verpflichtet.

Titel IV. - Entscheidungen des einzigen Gesellschafters - Gemeinsame Entscheidungen mehrerer Gesellschafter

Art. 9. Der einzige Gesellschafter übt die Vollmachten aus, welche durch das vorbenannte Gesetz vom 10. August 1915, der Versammlung der Gesellschafter vorbehalten sind.

Demzufolge werden alle Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, vom einzigen Gesellschafter getroffen.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, werden die Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, durch die Gesellschafterversammlung getroffen.

Titel V. - Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.

Art. 11. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per einunddreißigsten Dezember, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn der Gesellschaft.

Von diesem Nettogewinn der Gesellschaft werden jährlich fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Reserve der Gesellschaft zugeführt, solange bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt. Sollte zu einem gegebenen Augenblick und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Reserve unter ein Zehntel des Gesellschaftskapitals fallen, so muss die jährliche Zuführung von fünf Prozent wieder aufgenommen werden bis das ein Zehntel Verhältnis wieder hergestellt ist.

Der Restbetrag wird dem einzigen Gesellschafter zugeteilt oder, je nachdem, unter den Gesellschaftern verteilt, wobei dieser oder diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden kann oder können, dass der Restbetrag, nach Abzug jeglicher Reserven, auf das folgende Jahr übertragen oder auf einer außergesetzlichen Reserve zugeführt wird.

Titel VI. - Auflösung

Art. 12. Die Gesellschaft wird nicht automatisch durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, vom einzigen Gesellschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem einzigen Gesellschafter zugeteilt, oder, je nachdem, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile aufgeteilt.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 13. Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet."

Zweiter Beschluss

Der alleinige Anteilhaber erkennt die Kündigung von den Herr Bob LEMOGNE als Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung an, und ernennt auf eine unbestimmte Dauer zum neuen Geschäftsführer:

Herr Hosain Ghaiumy GEWINANY, vorbenannt, welche die Gesellschaft gegenüber dritten durch die alleinige Unterschrift vertreten kann, Selbstkontrahierung einbegriffen.

Abschätzung, Kosten.

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein möge, die der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf € 1.100.- abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.G.GEWINANY, B.LEMOGNE, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2009. Relation: LAC/2009/13780. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Luxemburg, den 20. April 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009049250/206/121.

(090057129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Planigo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 145.774.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le seize avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Gil GUYOMARD, dirigeant, demeurant au 93 boulevard de Peroles, CH 1700 Fribourg, Suisse, ici représenté par Monsieur Patrick HOUBERT, juriste, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 avril 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec laquelle elle sera formalisée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "PLANIGO S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société pourra faire toutes opérations commerciales et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société pourra participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, liée directement ou indirectement à son objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes. Elle pourra émettre, par voie de placement, tous billets, obligations et instruments obligataires et tous types de titres obligataires et/ou valeurs. La Société pourra prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées ou à toutes autres personnes morales ou physiques, y compris le produit de tous emprunts et/ou de toute émission de titres obligataires. Elle pourra également donner des garanties et accorder des cautions en faveur de tiers aux fins de garantir ses obligations propres ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou autres personnes physiques ou morales. La Société pourra également nantir, transférer, grever ou autrement créer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra acquérir, louer ou faire développer tous biens immobiliers, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra de manière générale utiliser toutes techniques et tous instruments liés à ses investissements dans un but de gestion efficace, y compris toutes techniques et tous instruments destinés à couvrir la Société contre tous risques de crédit, de change, de taux d'intérêts et autres.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à CINQ MILLIONS D'EUROS (EUR 5.000.000,-), représenté par CINQ CENT MILLE (500.000) actions, chacune d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le vingtième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes ou, en cas de qualification selon la loi sur les sociétés par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises et déterminera leur - nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Gil GUYOMARD, trois mille cent 3.100 actions

Toutes ces actions ont été libérées à 25% en numéraire, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution sont évalués à environ 1.600,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Gil GUYOMARD, Dirigeant, demeurant au 93 boulevard de Peroles, CH 1700 Fribourg, Suisse
 - b) Monsieur Antoine GAROZZO, Directeur financier, demeurant au Chemin des Colettes, F-06800, Cagnes sur Mer, France
 - c) Monsieur Patrick MEUNIER, Conseil économique, demeurant professionnellement au 16 Avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg,
 - d) Monsieur Patrick HOUBERT, Juriste, demeurant professionnellement au 16, Avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:
AUDIEX S.A., 57, AVENUE DE LA FAIENCERIE Luxembourg, R.C Luxembourg B 65469.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte.-Neuve.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. GUYOMARD - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 avril 2009. Relation: LAC/2009/14910. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt et un avril de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009050398/242/244.

(090058126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Trillium Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.806.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Trillium SMIF Limited Partnership (formerly "LST SMIF Limited Partnership"), a limited partnership registered under the laws of England, registered under the number LP11767, having its registered office at 140, London Wall, GB EC2Y 5DN London, acting by its general partner LST SMIF Partnership GP Limited,

here represented by Ms Lauren HARRIS, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on March 11, 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, is the sole shareholder of "TRILLIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109806 incorporated pursuant to a notarial deed on June 29, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1386 on December 14, 2005, whose articles of incorporation have been modified for the last time today pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law") the sole shareholder decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to appoint as liquidator "AIM Services, S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74.676, having its registered office at 58, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The liquidator is empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is required.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of interim payments out of any assets to be distributed.

Whereas the present deed is drawn up in Luxembourg on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed was drawn up in English, followed by a French version thereof; on request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Trillium SMIF Limited Partnership (ci-avant dénommée "LST SMIF Limited Partnership"), une société constituée et existant selon les lois de l'Angleterre, enregistrée sous le numéro LP11767, ayant son siège social au 140, London Wall, GB EC2Y 5DN Londres, représentée par son general partner LST SMIF Partnership GP Limited,

ici représentée par Mademoiselle Lauren HARRIS, attorney at law, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 11 mars 2009.

La dite procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "TRILLIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 109806, constituée selon acte reçu par acte notarié en date du 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1386 en date du 14 décembre 2005, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aujourd'hui suivant acte reçu par le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute notification, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur "AIM Services, S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de la Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676, ayant son siège social au 58, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation des associés dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements; le liquidateur peut éliminer toute charge selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté. Cette distribution peut prendre la forme de paiements intérimaires sur les actifs à distribuer.

Fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARRIS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mars 2009. Relation: EAC/2009/3070. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009051113/239/101.

(090058152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.